

**Affaires Culturelles**

**REF : DAC2017001**

**Signataire : TA/HR**

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

**RAPPORTEUR : Magali CHERET**

**OBJET : Signatures d'avenants à la convention d'objectifs triennale 2015/2017 fixant le montant de la subvention pour l'exercice 2017.**

**EXPOSE :**

La ville d'Aubervilliers soutient le projet artistique et culturel d'organismes de droit privé implantés sur son territoire en leur attribuant une subvention de fonctionnement.

La Ville a contractualisé avec les associations et structures ci-dessous qui rentrent dans le cadre du décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et qui prévoit qu'une convention soit passée avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions publiques annuelles dépassant 23.000 €.

- Villes des Musiques du Monde (association)
- Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel (association)
- Les Laboratoires d'Aubervilliers (association)
- Cinéma Le Studio (association)
- Théâtre La Commune - Centre Dramatique National d'Aubervilliers (S.A.R.L)
- Théâtre Equestre Zingaro (S.A.R.L)

A ce titre, des conventions d'objectifs triennales 2015/2017 ont été votées par la délibération n°385 lors du Conseil Municipal le 18/12/2014 précisant, les apports de la ville (principe d'un soutien financier, le cas échéant mises à disposition...) et pour les associations et structures culturelles des engagements en faveur de la création et du développement culturel sur le territoire qui correspondent à leurs objet et missions.

Ces conventions stipulent que le montant annuel de la subvention sera défini chaque année lors du vote du budget, mais il convient également de préciser le montant de la subvention par un avenant.

Il est donc proposé au Conseil municipal de signer les avenants aux conventions d'objectifs triennales 2015/2017 avec les associations et structures concernées fixant le montant de la subvention pour l'année 2017.

**DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité  
-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----**

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice :..... 49

**DU 23 MARS 2017**

Présents :..... 34

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Mars**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

**MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine**, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, VANNIER Jean-Yves, MM. ZAIRI Rachid, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

|                         |                   |                        |
|-------------------------|-------------------|------------------------|
| Mme TLILI Leïla         | Représentée par : | M. KARROUMI Sofienne   |
| M. MONINO Jean-François | Représenté par :  | Mme NEDELEC Sozig      |
| Mme MARINO Danielle     | Représentée par : | M. KARMAN Jean-Jacques |
| M. CHOUDER Fethi        | Représenté par :  | M. KADDOURI Nouredine  |
| Mme DUCATTEAU Sylvie    | Représentée par : | Mme VALLY Sophie       |
| Mme AISSAOUI Djamila    | Représentée par : | M. HAFIDI Abderrahim   |
| Mme RABAH Hana          | Représentée par : | M. KAMALA Kilani       |
| M. AIT- BOUALI Omar     | Représenté par :  | M. Jean-Yves VANNIER   |
| M. LOGRE Benoit         | Représenté par :  | Mme YONNET Evelyne     |
| Mme LENZI Ling          | Représentée par : | Mme LENOURY Nadia      |

M. VANNIER Jean-Yves représenté par M. GARNIER Daniel de la question n°24 à 26.

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

**Secrétaire de séance** : Mme FAGARD Alice

Direction Générale de la Dynamique de la Ville / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2017001

Signataire : TA/HR

**OBJET : Signatures d'avenants à la convention d'objectifs triennale 2015/2017 fixant le montant de la subvention pour l'exercice 2017.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 qui prévoit qu'une convention soit passée avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions publiques annuelles dépassant 23.000 €,

Vu la délibération n° 385 du 18 décembre 2014 autorisant le maire à signer la convention d'objectifs triennale 2015/2017 avec les associations Villes de Musiques du Monde, Centre d'Arts Plastiques d'Aubervilliers Camille Claudel (CAPA), Laboratoires d'Aubervilliers, cinéma Le Studio, et les S.A.R.L Théâtre La Commune – Centre Dramatique National d'Aubervilliers, Théâtre Equestre Zingaro,

Vu le projet d'avenants aux conventions d'objectifs triennale 2015/2017 avec les associations et structures culturelles suivantes : Villes des Musiques du Monde, Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel (CAPA), Les Laboratoires d'Aubervilliers, Cinéma Le Studio, Théâtre La Commune - Centre Dramatique National d'Aubervilliers (S.A.R.L), Théâtre Equestre Zingaro (S.A.R.L) fixant le montant de la subvention pour l'exercice 2017,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** la maire à signer les avenants aux conventions d'objectifs triennales 2015/2017 fixant le montant de la subvention pour l'exercice 2017 avec les structures et associations culturelles suivantes, telles que celle-ci figurent annexés à la présente délibération :

- Villes des Musiques du Monde
- Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel (CAPA)
- Les Laboratoires d'Aubervilliers
- cinéma le Studio
- Théâtre La Commune - Centre Dramatique National d'Aubervilliers
- Théâtre Equestre Zingaro

L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 24/03/2017

Publié le : 24/03/2017

Certifié exécutoire le : 24/03/2017

L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG

